

Quelles mixités dans une ville fragmentée ? Dynamiques locales de l'espace scolaire marseillais

Is There a Place for Social Mixing in a Fragmented City? Local Dynamics of School Choices in Marseille (France)

Gwenaëlle Audren, Virginie Baby-Collin et Elisabeth Dorier

Numéro 77, 2016

Territoires urbains et mixité sociale

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1037901ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1037901ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1703-9665 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Audren, G., Baby-Collin, V. & Dorier, E. (2016). Quelles mixités dans une ville fragmentée ? Dynamiques locales de l'espace scolaire marseillais. *Lien social et Politiques*, (77), 38–61. <https://doi.org/10.7202/1037901ar>

Résumé de l'article

En France, la mixité sociale est au coeur des politiques de renouvellement urbain qui visent à créer les conditions d'une coexistence plus équilibrée entre populations issues de différentes catégories sociales, comme des politiques scolaires visant à introduire plus de mixité sociale dans les établissements publics, pour permettre une meilleure égalité des chances à l'école. Cet article interroge les effets de ces politiques à Marseille, historiquement caractérisée par une forte ségrégation sociospatiale nord-sud, à partir d'enquêtes relatives aux mutations de quartiers en renouvellement urbain. L'analyse de bases de données du rectorat, doublée d'entretiens auprès des acteurs éducatifs, met en évidence les logiques à l'oeuvre en matière de choix de scolarisation. Les résultats montrent que la mixité résidentielle statistique, directement liée aux opérations d'aménagement qui ont contribué à une diversification sociale, peine à se traduire dans la réalité des pratiques scolaires, où l'on observe des pratiques de contournement des établissements de proximité. Les établissements publics ont du mal à diversifier le profil de leurs élèves, à moins de s'engager dans des stratégies de filières sélectives qui déplacent la ségrégation au sein des établissements. Les établissements privés restent quant à eux les principaux refuges des nouveaux résidents, issus des classes moyennes et supérieures, dans des logiques de reproduction sociale d'un entre-soi.

Quelles mixités dans une ville fragmentée ? Dynamiques locales de l'espace scolaire marseillais

GWENAËLLE AUDREN

(Géographe – Fondation Aix Marseille Université,
CNRS, TELEMME, Aix en Provence, France)

VIRGINIE BABY-COLLIN

(Géographe, Professeure – Institut Universitaire
de France, Aix Marseille Université, CNRS, TELEMME,
Aix en Provence, France)

ELISABETH DORIER

(Géographe, Professeure – Aix Marseille
Université, IRD, LPED, Marseille, France)

Introduction

Les politiques de mixité résidentielle développées dans divers pays européens visent à accroître la diversité sociale du peuplement des quartiers, afin de réduire les processus de ségrégation (Blanc et Bidou Zachariasen, 2010). Elles supposent que la diversification sociale est porteuse d'effets bénéfiques pour les territoires et leurs habitants. Ce principe même fait toutefois l'objet de critiques concernant ses présupposés idéologiques (comme l'exemplarité des classes moyennes sur les populations défavorisées) et ses effets socioéconomiques paradoxaux, tels l'éviction des populations les plus

pauvres par des mécanismes de revalorisation foncière et de gentrification (Lelévrier, 2010). L'impératif même de mixité est discuté au regard des pratiques : les relations sociales s'établissent en effet généralement au sein des mêmes milieux sociaux (Schnapper, 2005), et des espaces sociaux homogènes peuvent aussi agir comme autant de ressources positives au sein des groupes (Bacqué et Charmes, 2016). La mixité serait-elle ainsi meilleure pour tous ?

Cet article s'inscrit dans cette réflexion, interrogeant, depuis la géographie, les liens entre politiques, réalités statistiques de la mixité résidentielle, et choix scolaires. Il questionne des territoires cibles de politiques de renouvellement urbain, qui ont pour objectif d'insuffler plus de mixité sociale dans les espaces résidentiels, en attirant des populations aisées dans des quartiers populaires. La diversification statistique des résidents ne signifie pas cependant, comme l'ont montré des études devenues classiques (Chamboredon et Lemaire 1970), que les groupes qui cohabitent vivent effectivement mieux ensemble. Dans les grands ensembles, la proximité spatiale de populations diverses s'inscrivait dans une distance sociale, où les processus de fuite ont eu raison d'une mixité statistique dans des quartiers progressivement paupérisés et ségrégués. De même, des travaux récents sur les processus de fragmentation urbaine montrent que l'hétérogénéisation sociale des quartiers produit aussi des territorialités résidentielles privatives aux pratiques citadines hétérogènes (Dorier Apprill et Gervais-Lambony, 2007).

Les choix de scolarisation des familles sont l'entrée qui nous permet de questionner ici le report d'une mixité statistiquement observable sur la réalité des espaces scolaires. Notre question est ainsi la suivante : les politiques urbaines et scolaires en faveur de la mixité sociale contribuent-elles à un meilleur équilibre entre groupes sociaux à l'école ?

Nous développons ici le cas de Marseille, caractérisée par de fortes inégalités socioéconomiques (Maurin et Mazery, 2014) et une ségrégation sociospatiale nord/sud ancienne (Roncayolo, 1996, Donzel, 2005), complexifiée par de nouvelles recompositions socioterritoriales, liées à des politiques volontaristes de renouvellement soutenues par l'État, à l'ouverture de nouveaux espaces à l'urbanisation, et à une forte promotion immobilière privée.

Les recherches menées depuis 2008 par une équipe de géographes d'Aix-Marseille-Université¹, associant une veille sur l'évolution des données sociales disponibles², des inventaires géolocalisés des espaces résidentiels,

des enquêtes directes auprès d'habitants dans des contextes en renouvellement, et des entretiens qualitatifs auprès d'acteurs institutionnels de la ville et de l'éducation³, constituent le point de départ de notre réflexion. L'analyse de l'espace scolaire est conduite grâce à l'exploitation des bases de données « élèves » et « établissements » du Rectorat. C'est principalement sur l'entrée en 6^e qu'est porté ici le curseur. L'arrivée au collège est en effet en France le principal moment d'activation de stratégies scolaires pour les parents (Oberti, 2007; François et Poupeau, 2008; Van Zanten, 2009). Outre les indicateurs relatifs à la composition sociale des collèges, la géolocalisation des adresses de résidence des élèves de 6^e (en 2006 et 2013) permet de mesurer l'écart entre leur établissement de sectorisation et celui de leur scolarisation effective (Audren, 2015), afin d'identifier les choix scolaires⁴. Nous mettons d'abord en regard les politiques de mixité résidentielle et scolaire avec la persistance de pratiques locales d'entre-soi. Nous questionnons ensuite le rôle des contextes locaux dans l'activation des choix de scolarisation, à partir de trois études de cas illustrant des processus de renouvellement urbain et d'évolution de l'offre scolaire assortis d'objectifs de mixité.

1. Politiques de mixité, pratiques d'entre-soi

En France, la mixité résidentielle demeure un principe consensuel de la politique de la ville, qui dépasse les clivages politiques (Genestier, 2010). Sur le plan résidentiel, elle est cadrée par la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) de 2000, renforcée en 2014, qui impose désormais 25 % de logements sociaux dans les communes et les programmes urbains. Son application est toutefois loin d'être simple, certains blocages ayant récemment poussé l'État à intervenir directement pour l'imposer à des communes récalcitrantes.

1.1 Politiques de renouvellement urbain à Marseille : mixité résidentielle vs. fragmentation ?

Marseille a subi deux décennies de désindustrialisation, de crise économique et démographique cumulées⁵ qui ont vu le départ de jeunes ménages vers les zones périurbaines et accentué la paupérisation du centre-ville, ce qui constitue en France une exception (Maurin et Mazery, 2014). Le renouvellement urbain lancé depuis 20 ans est fortement soutenu par l'État.

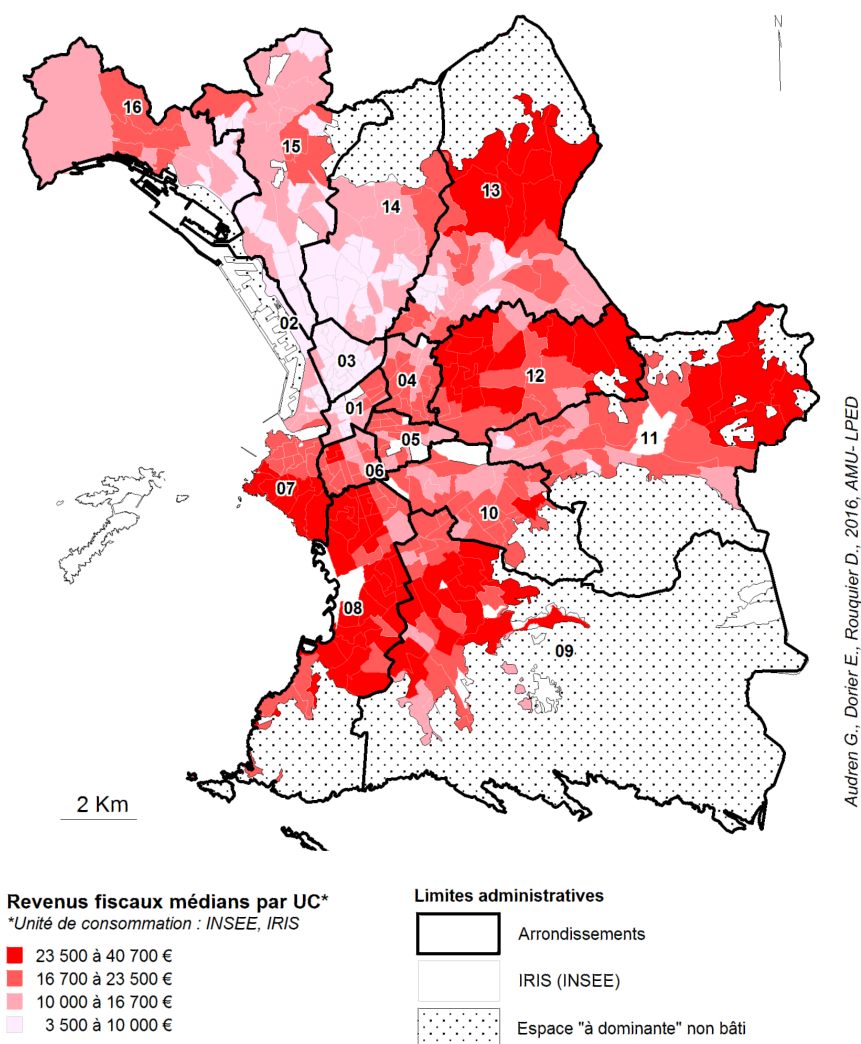
Le centre paupérisé et les quartiers périphériques accueillent 17 projets marseillais de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine⁶. Depuis 1995, l'Opération d'intérêt national Euroméditerranée, dont le calendrier s'étend sur 25 ans, joue un rôle moteur : outre la transformation du front de mer, elle restructure des quartiers centraux du XIX^e siècle transformés en friches industrielles, où l'habitat populaire s'était fortement dégradé et paupérisé. Elle répond à une volonté politique de reconstruire une attractivité qui permette d'inscrire Marseille au rang des grandes métropoles méditerranéennes (Dubois et Olive, 2004; Berry Chikhaoui, 2007; Bertoncello et Dubois, 2010).

La recherche d'attractivité territoriale assortie d'une mixité par le haut est un leitmotiv politique, afin de soutenir la croissance renouvelée de la population (plus 6 000 habitants par an entre 1999 et 2008, elle se ralentit ensuite) en veillant à l'implantation de classes moyennes dans le centre et dans les quartiers à dominante populaire les plus dotés d'aménités d'environnement (vues panoramiques, littoral). À proximité des périmètres ANRU, des outils fiscaux comme la réduction de la TVA à 5,5 %, l'exonération temporaire de taxes foncières ou des opérations municipales comme le chèque premier logement (qui facilite l'accès à la propriété), permettent de stimuler la production immobilière destinée aux classes moyennes. Ici comme dans les projets urbains municipaux sous forme de zones d'aménagement concerté – ZAC⁷, elle prend la forme de logements dits « de qualité » (plutôt que sociaux) et de résidences fermées sécurisées : entre 1993 et 2012, 57 809 logements neufs ont été livrés, dont 62 % sont fermés (Dorier *et al.*, 2014). Plusieurs de ces opérations ont été médiatisées (communication municipale, presse, bilan du PNRU) comme des exemples réussis d'introduction de mixité résidentielle (Dorier, Berry Chikhaoui et Bridier, 2012).

Il en résulte une reconfiguration sociale de certains quartiers. La carte des revenus médians par IRIS en 2011 montre que le dualisme ancien entre le nord populaire et le sud plus aisé doit désormais être nuancé à échelle plus fine. Ainsi dans les quartiers Nord, certaines cités ou copropriétés dégradées se sont appauvries (15^e et 16^e arrondissements). En revanche, l'ouverture d'espaces à l'urbanisation (comme la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, 13^e et 14^e arrondissements) ou les projets immobiliers privés près des zones ANRU (Plan d'Aou, 15^e arrondissement), entraînent l'implantation de populations nouvelles avec une hausse locale des revenus moyens (voir carte 1). L'inventaire des formes d'habitat révèle toutefois les limites de cette mixité

statistique, attestant de la multiplication spectaculaire des formes de fermetures dans ces zones en renouvellement. Les enquêtes menées auprès des résidents soulignent la fragilité de la mixité fonctionnelle et des liens de voisinage entre nouvelles résidences de classes moyennes (presque toujours sécurisées) et ensembles de logements populaires (Audren, 2008; Balasc et Dolo, 2011; Dolo, 2012; Dorier *et al.*, 2010, 2014; Glauda, 2013; Hoareau, 2009). La mixité résidentielle semble alors se traduire par une fragmentation socioterritoriale.

Carte 1
Les inégalités de revenus à Marseille en 2011



Source : INSEE (2011). DGI 2011.

1.2. La carte scolaire au service de la mixité

Enjeu essentiel des politiques publiques, la régulation de l'accès à l'école est, au niveau international, dominée par quatre modèles, de l'absence de choix à la liberté totale des familles (Van Zanten et Obin, 2008; Van Zanten, 2009)⁸. En France, la carte scolaire mise en place en 1963 est un instrument de régulation de l'offre et de la demande d'éducation. Elle gère l'affectation des moyens et des élèves dans les établissements et encadre les dérogations. Elle découpe le territoire en secteurs géographiques de recrutement, l'affectation des élèves se faisant selon l'adresse de leur domicile. Plusieurs études discutent son efficacité, montrant qu'elle induit le report de la ségrégation urbaine sur la ségrégation scolaire, en particulier dans les quartiers populaires où la marginalisation sociale se double d'une forte concentration d'élèves défavorisés dans quelques collèges repoussoirs (Van Zanten et Obin, 2008; Merle, 2011). Certains vont jusqu'à parler d'apartheid scolaire, non seulement social, mais aussi ethnique — même si l'interdiction des statistiques ethniques en France ne permet pas de fonder cette intuition (Felouzis, Liot et Perroton, 2005).

Pour éviter ces effets de lieux négatifs, la réforme de la carte scolaire, en 2007, vise à renforcer la diversité sociale au sein de chaque établissement, par une meilleure gestion des découpages et des dérogations⁹ (Grenet et Fack, 2012). Dans les Bouches-du-Rhône, le Conseil départemental (responsable de la sectorisation), en lien avec les acteurs de l'Éducation nationale, a ainsi modifié le tracé de certains secteurs scolaires afin d'insuffler de la mixité dans les collèges (voir carte 2). Là où la densité est forte, notamment dans les cités HLM, il s'agit de limiter les concentrations d'élèves habitant la même cité dans un seul collège. En sectorisant les cités sur deux établissements différents, comme c'est le cas dans la cité d'Air Bel, dans le 11^e arrondissement, on cherche à éviter de reproduire au collège les tensions existant dans les quartiers. Ce découpage volontaire se traduit ici par une mixité sociale dans les deux collèges qui accueillent aussi des classes moyennes du tissu pavillonnaire environnant : en 2012, 20 % à 45 % d'élèves de chaque catégorie — favorisée, moyenne, défavorisée¹⁰.

Cependant, l'imposition volontariste de la mixité par la carte scolaire se heurte aux difficultés de sa mise en pratique. Ainsi, dans le 13^e (au nord), les limites du secteur du collège Jacques Prévert, situé dans la cité HLM très paupérisée et stigmatisée de Frais Vallon, ont été dessinées pour drainer des élèves plus favorisés venus d'un quartier résidentiel plus éloigné (La Batarelle). Toutefois, les parents de ces derniers ont élaboré un argumentaire de proximité et d'accessibilité pour éviter ce collège (le temps de trajet en

transport en commun pouvant atteindre une heure), au profit d'un établissement privé, directement relié par une ligne de bus (voir carte 2).

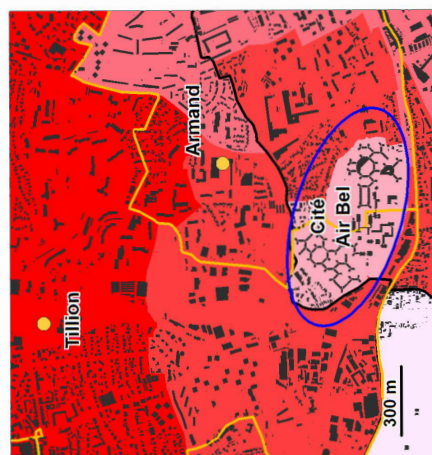
Carte 2

Sectorisation et enjeux de mixité sociale dans les collèges à Marseille

Carte scolaire et contextes urbains : enjeux de la mixité sociale dans les collèges à Marseille

Création artificielle de la mixité sociale dans le collège Prévert ?

La cité d'Air Bel est sectorisée sur deux collèges



Moyenne des revenus fiscaux des ménages
en €, par IRIS, en 2009

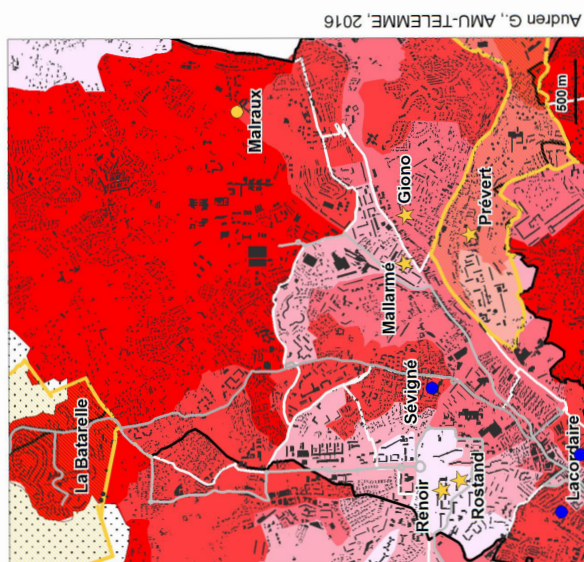


Sectorisation

- Limites des secteurs étudiés
- Secteur de recrutement du collège Prévert
- Limites des autres secteurs scolaires

Trame urbaine

- Bâti
- Lignes de bus
- Espace non bâti



Audren G., AMU-TELEMM, 2016

Source : MPM 2014, LPED 2014, Rectorat d'Aix Marseille 2010, CG 2011, INSEE 2009.

1.3. L'évitement scolaire, un phénomène croissant

À Marseille, les pratiques d'évitement de la carte scolaire, vers un autre collège public ou vers le secteur privé, sont en augmentation à l'entrée en 6^e. Elles passent en moyenne de 43,1 % à 45,8 % des élèves entre 2006 et 2013 (voir carte 3), mais avec de fortes disparités locales. Plus du tiers des secteurs ont désormais un taux d'évitement supérieur à 50 % (jusqu'à 67 %), le phénomène restant minoritaire ailleurs.

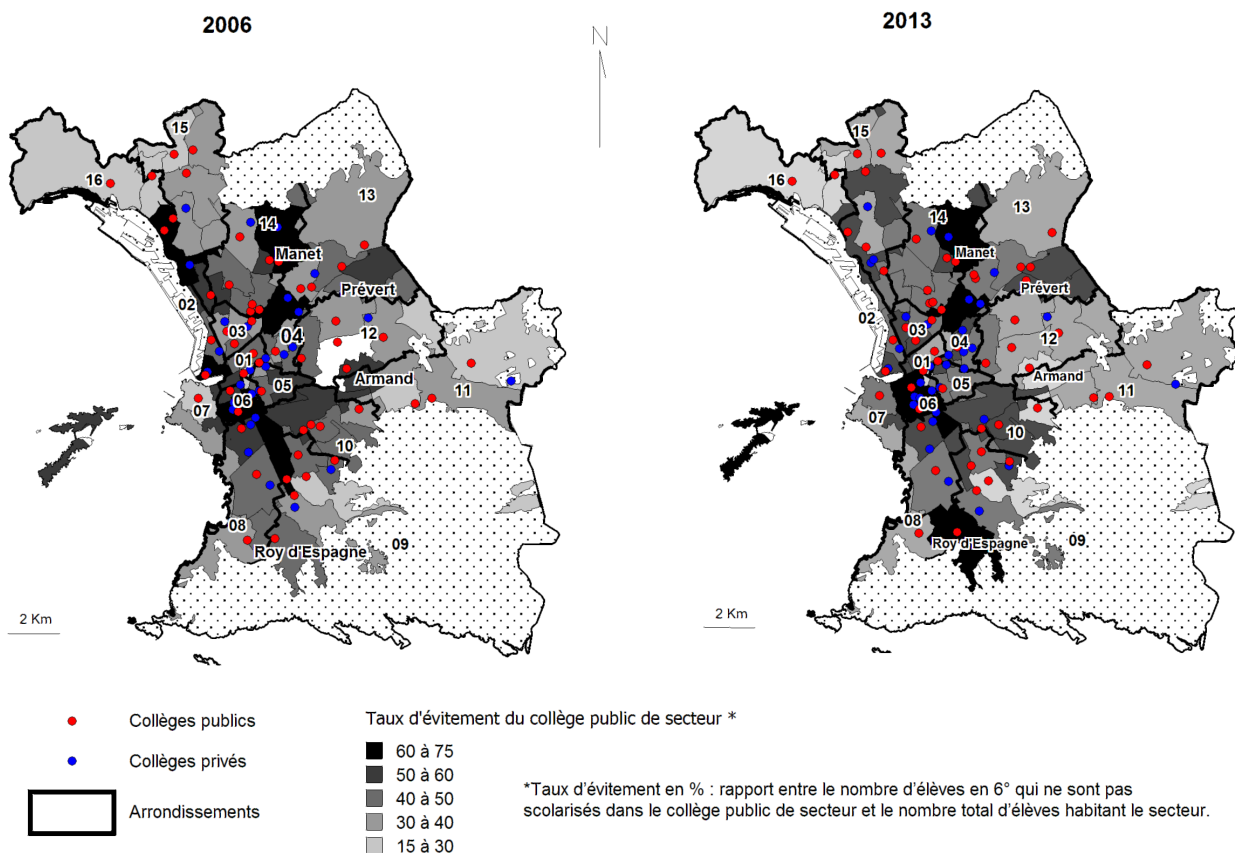
L'homogénéité sociale est source de respect majoritaire de la sectorisation, que ce soit dans les quartiers très aisés du sud (8^e) ou très défavorisés du nord (15^e et 16^e). Les élèves des cités HLM défavorisées continuent à respecter massivement la carte scolaire, alors que son assouplissement visait à favoriser la mobilité des meilleurs d'entre eux. L'absence d'une offre privée de proximité favorise aussi le respect de la carte, par exemple dans les quartiers de classes moyennes à l'Est (11^e et 12^e), dans des établissements aux profils sociaux plutôt mixtes (cf. le cas d'Air Bel, supra).

L'évitement tend en revanche à s'accroître entre 2006 et 2013, là où les contrastes socio-résidentiels de proximité sont renforcés par des politiques de renouvellement urbain qui en appellent à la mixité résidentielle : centre portuaire (périmètre Euroméditerranée), certaines périphéries nord (14^e) et sud (9^e) de la ville. C'est sur ces secteurs que nous portons désormais notre attention.

Carte 3

Géographie de l'évitement scolaire à Marseille en 2006 et 2013

L'évitement scolaire à l'entrée en sixième à Marseille



Audren. G. AMU-TELEMME, 2016.

Source : Rectorat d'Aix Marseille, DAEDC, 2006, 2013; Conseil départemental, 2011.

2. La mixité résidentielle à l'épreuve des choix scolaires

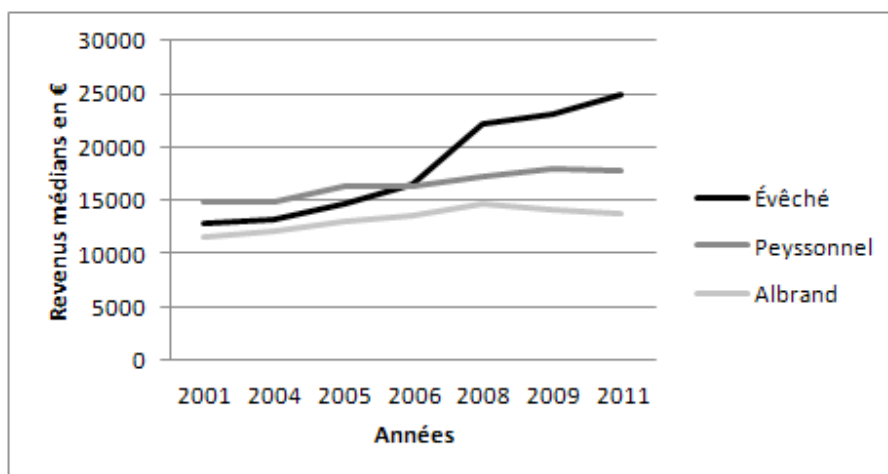
À la suite d'autres travaux, nous faisons l'hypothèse que les contextes locaux (sociaux, résidentiels, scolaires) jouent un rôle essentiel dans la construction des choix scolaires des familles, et mettent en évidence les limites de la mixité (Oberti, 2007; Van Zanten, 2009; Audren, Dorier et Rouquier, 2016).

Les cas choisis illustrent trois problématiques d'articulation entre processus de mixité résidentielle et espace scolaire. D'abord, un espace du centre-ville longtemps dégradé, en cours de rénovation, où la question de l'offre scolaire est un enjeu crucial d'aménagement. Puis, un quartier de la périphérie populaire nord, où des espaces nouvellement ouverts à l'urbanisation ont accueilli des classes moyennes près de cités sensibles, sans renouvellement de l'offre scolaire. Enfin, au sud, nous observons les effets des transformations rapides du peuplement d'un quartier longtemps marginalisé, désormais valorisé après l'action de la municipalité, dans un contexte de concurrence scolaire.

2.1 Une nouvelle offre scolaire dans le centre ville : un outil pour plus de mixité ou plus d'attractivité ?

Les quartiers portuaires de la Joliette, à proximité immédiate de l'hypercentre, sont au cœur de l'opération Euroméditerranée. Nouveaux immeubles de bureaux, espaces commerciaux, culturels, résidentiels, nouvelles dessertes de transport (autoroute souterraine, tramway) visent à recréer une centralité. L'offre immobilière généralise des formes résidentielles conçues pour attirer des catégories moyennes et supérieures : projets de tours de haut standing, logements de qualité, périmètres fermés, accès sécurisés. L'évolution du peuplement entre 2006 et 2012 (+30 % dans l'IRIS Evêché), et celle des indicateurs sociaux (données locales INSEE) confirment cette évolution : multiplication par près de trois du nombre de diplômés du supérieur, augmentation de plus de 10 points de la proportion des cadres et des professions intermédiaires, réduction par deux du taux de chômage et des non-diplômés, dans un contexte de croissance des revenus médians (graphique 1).

Graphique 1
Évolution du revenu médian des ménages dans le quartier
de la Joliette, 2001 et 2011



Source : INSEE, DGI, 2001-2011.

Il apparaît essentiel pour la municipalité de construire une nouvelle offre scolaire répondant au projet d'évolution du quartier, et anticipant les attentes éducatives de la nouvelle population. Un nouveau collège public à l'architecture et aux équipements de pointe est médiatisé comme « collège du futur » (Collègue J.C. Izzo) mais, en raison du retard des programmes immobiliers et de l'arrivée des « nouveaux » habitants, ainsi que du profil de ces derniers (couples avec jeunes enfants), il accueille d'abord à son ouverture en 2006, 86 % d'élèves défavorisés et reflète donc la composition sociale d'un quartier pauvre, à l'image des autres collèges de proximité. Il est dès l'année suivante intégré aux dispositifs dits de l'éducation prioritaire, qui accordent des moyens supplémentaires aux collèges ayant un public majoritairement défavorisé, ce qui peut aussi effrayer certains parents.

Le chef d'établissement mène une politique d'attractivité forte, passant par la création de sections scolaires sélectives (athlétisme, sections européennes), comme il l'explique dans un entretien en 2010 :

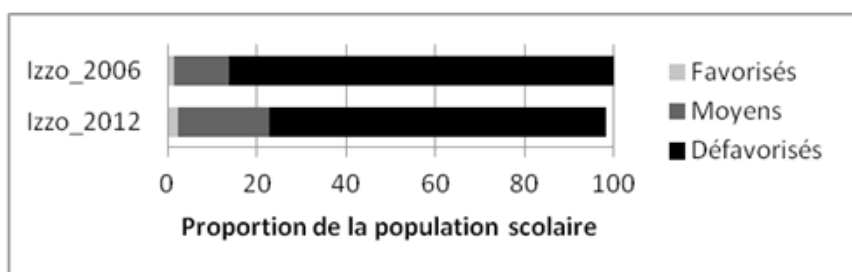
« L'objectif c'est de rendre le collège attractif, mais pour qui ?
Pour les bons élèves du secteur qui fuyaient dans le privé,

parce que même dans les milieux défavorisés, les bons élèves se tirent dans le privé ! Donc on a une stratégie de captation des bons élèves [...] la stratégie passe par une construction d’une image du collège basée sur respect responsabilité et réussite, montrer que ce bahut est bien tenu. [...] Après on doit séduire, la séduction c’est la section sportive et tout ce qui est de la culture et du théâtre de l’autre. Une image de bahut ça se construit ! »

Le rôle du chef d’établissement est essentiel pour impulser des dynamiques propices à l’attractivité scolaire : un encadrement solide, une offre éducative particulière, pour rassurer les parents. Cette politique volontariste a permis de réduire l’intensité de la ségrégation scolaire au cours des dernières années, avec la baisse du taux de familles défavorisées fréquentant le collège de 86 % en 2006 à 75 % en 2012 (graphique 2), et une croissance des catégories moyennes, de 12 % à 20 %. Toutefois, le phénomène reste fragile. Certaines familles nouvellement installées ont éprouvé des difficultés dans ce collège (sentiment d’isolement social, d’insécurité), et développé ensuite des stratégies d’évitement, comme l’a montré en 2009 l’étude d’Elsa Favier.

Graphique 2

Évolution de la composition sociale du collège Izzo, quartier de la Joliette, 2006 et 2012



Source : Rectorat d’Aix Marseille, DAEC, 2006, 2012.

Le taux d'évitement du collège Izzo augmente en effet de 6 points entre 2006 et 2013, atteignant 46 % en 2013 (légèrement supérieur au taux moyen de la ville). Le chef d'établissement souligne la concurrence entre établissements publics et privés : en 2013, 52 % des élèves qui évitent le collège Izzo choisissent des établissements privés de proximité (2^e arrondissement) ou de centre-ville, facilement accessibles en métro ou en tramway (5^e, 6^e et 8^e). Le collège, conçu pour 600 élèves en anticipant le peuplement du quartier, n'a donc pas obtenu le succès escompté et n'a pas encore atteint son plein effectif. Il illustre la difficulté de créer une offre scolaire adaptée et synchrone d'un processus de diversification sociale.

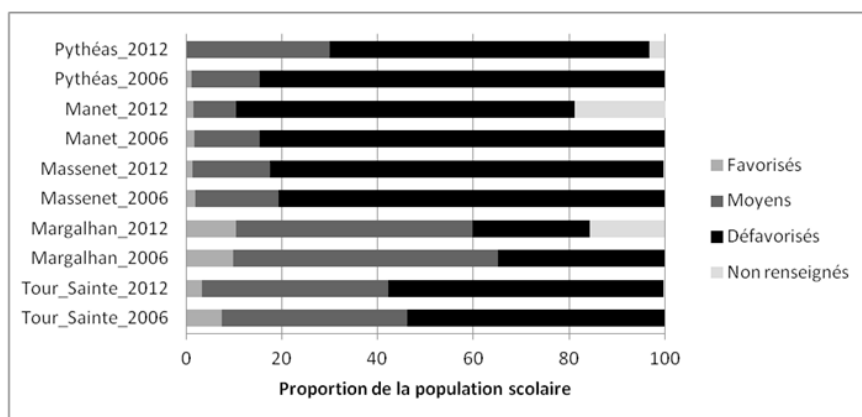
Les besoins des nouveaux habitants se sont avérés plus urgents au niveau primaire (+36 % d'enfants âgés de 6 à 10 ans entre 2006 et 2012). Tout en réhabilitant deux écoles publiques existantes, la Ville, soucieuse des attentes supposées différentes des nouveaux arrivants, a fait le choix d'un partenariat public-privé en négociant avec la DDEC (Direction diocésaine de l'enseignement catholique) la création d'une nouvelle école privée catholique (l'école Robert Schuman), conçue spécialement pour accompagner l'évolution souhaitée du quartier. Cette position est clairement assumée par sa directrice, dans un entretien mené en 2011 : « On inscrit seulement les nouvelles personnes arrivées à Marseille, qui habitent dans les logements neufs dans Euromed ou qui travaillent à Euromed », et se retrouve aussi très explicitement dans le projet d'établissement (2011) : « [...] l'enjeu est de favoriser l'adaptation des enfants et de leur famille nouvellement arrivés à Marseille, proche du lieu de travail et d'habitation [...] ». Le site d'Euro-méditerranée (www.euromediterranee.fr/index.php?operation=106, 2016), présente cette école comme étant la seule à proposer des opportunités de scolarisation adaptées aux besoins des nouveaux arrivants (par exemple : « Le service de restauration scolaire est intégré et l'on peut découvrir l'anglais dès la maternelle »). Pour accélérer cette création, la ville a apporté une aide sur le plan foncier et financier, prêtant un terrain à la DDEC pour l'installation provisoire de préfabriqués, puis contribuant à ses dépenses de fonctionnement (58 000 € en 2012/2013 — blogue de la députée UMP de Marseille, V. Boyer, 11 octobre 2013), avant l'inauguration de locaux flambant neufs sur un autre terrain, en novembre 2014. Il semble peu probable que les élèves se dirigent ensuite vers le collège public de secteur. En effet, une convention entre la nouvelle école primaire privée et la cité scolaire privée de St Joseph de Cluny facilite l'intégration des élèves dans ce collège d'élite. Situé dans un quartier aisé du 8^e, facilement accessible en métro, il permet de garantir aux élèves un parcours complet d'entre-soi scolaire,

L'offre scolaire privée est ici utilisée comme un outil d'attractivité territoriale, tout comme la fermeture ou la sécurisation résidentielle sont censées favoriser l'implantation de classes moyennes dans les zones populaires. La garantie d'un entre-soi scolaire rassurant deviendrait-elle l'outil d'une possible mixité résidentielle ?

2.2. La reproduction des inégalités sociales aux Hauts de Sainte-Marthe

Situé sur d'anciens territoires ruraux, à proximité de cités défavorisées, le quartier des Hauts de Sainte-Marthe (14^e), dans le nord, était l'un des rares espaces de campagne préservés de la commune, jusqu'à la révision du POS en 2000 qui autorise l'urbanisation. Une ZAC est lancée en 2004-2005 à proximité d'un noyau villageois vieillissant et de cités d'habitat social pré-existantes avec l'objectif d'attirer des classes moyennes et favorisées dans des résidences privilégiant les normes HQE (Haute qualité environnementale), tout en plaçant la mixité sociale au cœur du projet. La mixité « statistique » qui résulte de ce projet, se traduit par une forte hausse des diplômés du supérieur dans l'IRIS Anatole de La Forge concerné par cette opération (proportion multipliée par plus de 3, entre 2006 et 2012, représentant un tiers des habitants en 2012) et une hausse en douceur de la proportion de cadres et professions intellectuelles (+4 points, représentant plus de 12 % des habitants en 2012). Mais au sein même du périmètre de la ZAC, qui propose aussi de l'habitat social (obligatoire dans les opérations d'aménagement urbain), les contrastes sociorésidentiels sont spatialement marqués entre types de logements (HLM vs. secteur libre), banalisant de nouveaux cloisonnements de proximité, avec plus de 21 enclosures nouvelles dans le périmètre.

L'enjeu est ici surtout celui de la scolarisation au niveau primaire, déficiente face aux besoins des nouveaux résidents. La part des enfants en âge d'être scolarisés dans le premier degré a fortement augmenté (+77,8 % d'enfants âgés de 0 à 5 ans, +21,3 % de 6-10 ans entre 2006 et 2012), mais l'école primaire prévue sur la ZAC n'est pas encore construite. Les familles qui y résident doivent se rendre dans des écoles plus éloignées du quartier.

Graphique 3**Évolution de la composition sociale des collèges publics et privés du quartier des Hauts de Sainte-Marthe entre 2006 et 2012**

Source : Rectorat d'Aix Marseille, DAEC, 2006, 2012.

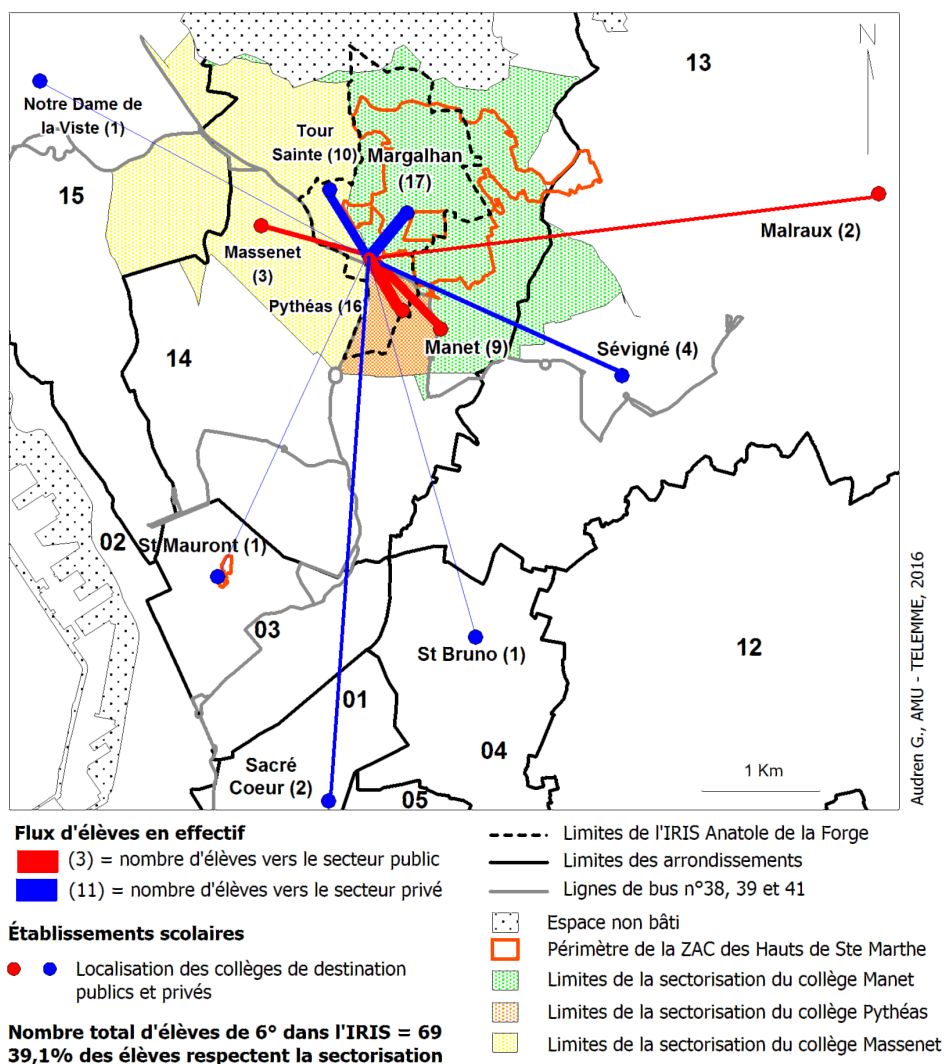
Dans le secondaire (13,6 % de croissance des 11-17 ans entre 2006 et 2012), les choix des familles traduisent une mise à distance scolaire avec l'évitement généralisé des trois collèges publics du secteur (Manet, Pythéas, Massenet). Construits dans les années 1970 en même temps que les cités HLM, ils se caractérisent par une proportion d'élèves défavorisés dépassant les 70 % des performances scolaires faibles¹¹. Malgré les changements du quartier, le taux d'élèves favorisés y demeure insignifiant (entre 0 % et 1,4 % en 2012). En 2013, 61 % des élèves de 6^e résidant dans l'IRIS nouvellement aménagé évitent leur collège public d'affectation.

Les collèges publics de Manet et Pythéas perdent même des effectifs (-13 % et -17 % entre 2006 et 2012). Le collège Manet est l'établissement le plus fui de la ville en 2013 (taux d'évitement de 67 %) (carte 3). L'évitement est plus fort chez les catégories moyennes et favorisées (plus de la moitié des évitants), mais une part croissante de « défavorisés » se tourne aussi vers les établissements privés du quartier (Audren, Lorcerie 2013). Les collèges privés (Tour Sainte et Margalhan) ne sont pas particulièrement élitistes, mais ils enregistrent de bien meilleures performances scolaires que les collèges publics (taux de passage en seconde générale supérieur à 63 % en 2013). Ils apparaissent aussi bien plus mixtes que les collèges publics

(graphique 3), en scolarisant une proportion assez élevée d'élèves favorisés (entre 6 % et 10 %) et moyens (entre 37 % et 68 %), mais également de défavorisés. À Margalhan, on note une hausse simultanée des favorisés (10 % en 2012 et 2015) et des défavorisés (qui passent de 25 % à 37 %), tandis que le collège de Tour Sainte accueille 50 % de défavorisés.

Carte 4

Choix scolaires des familles résidant le Hauts de Sainte-Marthe à l'entrée en 6^e en 2013



Nos enquêtes auprès de résidents montrent que le réseau local de voisinage joue un rôle important dans la construction du choix scolaire. Les familles de même niveau social échangent des informations sur la scolarisation de leurs enfants, et 86 % des élèves de 6^e résidant dans les nouvelles résidences fermées de cette zone sont scolarisés dans les deux collèges privés. Leur capital social est mis au service de stratégies scolaires de reproduction et d'érection de clôtures sociales qui reproduisent celles des murs qui fragmentent l'espace résidentiel (voir aussi sur ce sujet, dans d'autres contextes, Van Zanten, 2001, 2009).

Cet exemple montre une mixité sociale au collège se construisant, paradoxalement, au sein des établissements privés tandis que le public souffre d'une désaffection des classes moyennes et aisées et reste prisonnier d'une marginalisation sociale durable, peu propice à l'établissement des conditions de réussite.

2.3. Concurrences et ségrégations entre établissements publics dans les Hauts de Mazargues

Ce secteur très hétérogène, dans le sud de la ville (9^e), illustre une autre dynamique de mixité où se mêlent des facteurs spontanés (dynamiques immobilières valorisant le cadre de vie) et volontaristes (ZAC). Dans cette zone en pleine transformation, entre attractivité environnementale liée à sa situation de porte du nouveau parc des Calanques, revalorisation économique et immobilière, et apport de populations nouvelles, se juxtaposent trois types d'espaces. Les contrastes sont saisissants entre un noyau villageois populaire typiquement provençal (Mazargues), une multiplication rapide de nouvelles résidences fermées (depuis 2000), et des cités HLM paupérisées (la Soude) et très stigmatisées (La Cayolle) héritières de la période où cet espace était considéré comme une marge (camps de rétention pendant et après la Seconde Guerre mondiale, bidonville, prison, station d'épuration). Ces évolutions ne sont pas sans créer certaines malaises entre résidents, dont les médias se sont fait l'écho lors d'épisodes de tensions; le lancement en 2011 de l'opération ANRU visant à réhabiliter les cités HLM a pu être perçu par leurs habitants comme une menace de délogement (Dorier *et al.*, 2010 et 2012 et observations récurrentes du territoire).

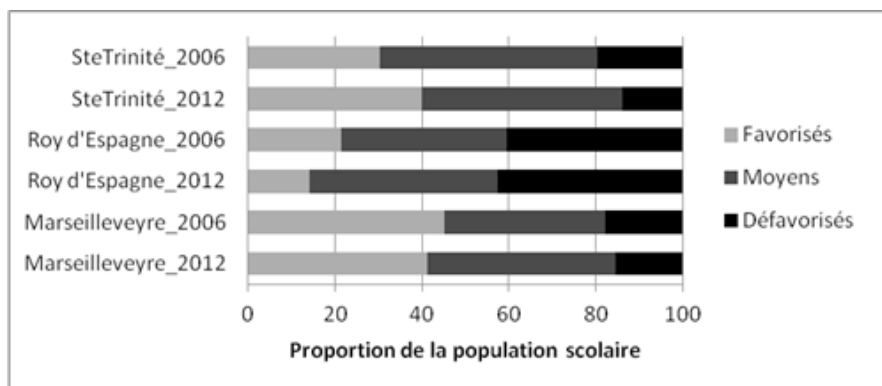
Les transformations récentes ont modifié la composition de la population locale, avec l'augmentation des cadres et professions intellectuelles supérieures (+7 points dans l'IRIS de la Jarre entre 2006 et 2012), ainsi que la forte augmentation de la part des diplômés du supérieur (+13 points) qui représentent 53 % de la population de l'IRIS concerné en 2012.

Cet espace est sectorisé sur le collège public du Roy d'Espagne, statistiquement mixte en 2006 et accueillant une part importante d'élèves défavorisés venant de la Soude et de la Cayolle¹². Mais à proximité se trouvent deux collèges au profil très majoritairement moyen à favorisé : Sainte Trinité (privé), et le gros collège public, Marseilleveyre (un millier d'élèves), dont le vaste secteur s'étend sur les quartiers favorisés du littoral sud de la ville (seulement 11,9 % de défavorisés), et dont l'attractivité est renforcée par la présence de sections internationales et sportives propices aux demandes de dérogations

Entre 2006 et 2013, parallèlement aux transformations du quartier et à l'arrivée de nouveaux habitants, les effectifs du collège public Roy d'Espagne s'effondrent (de 750 élèves en 2006 à 437 en 2013). Il devient l'un des établissements les plus contournés de la ville (+22 points et 63 % d'évitement) (carte 5). Une diversification de l'offre scolaire, à travers la mise en place de parcours spécifiques¹³ et de projets pédagogiques¹⁴, vise à retenir des élèves de catégories moyennes et favorisées nouvellement arrivés dans le secteur. Cette stratégie semble avoir porté ses fruits avec une hausse de 10 points des élèves de catégorie moyenne (38 % en 2006, 47 % en 2015), mais la part des élèves favorisés y diminue régulièrement (21 % en 2006, 13 % en 2015). En parallèle, les effectifs du collège privé Sainte Trinité augmentent, notamment la part d'élèves favorisés qui y passe de 30 % en 2006 à 44 % en 2015 (graphique 4).

Graphique 4

Évolution de la composition sociale des collèges publics et privés du quartier des Hauts de Mazargues entre 2006 et 2012



Source : Rectorat d'Aix Marseille, DAEC, 2006, 2012.

Le témoignage d'un professeur souligne les difficultés d'un contexte de forte concurrence dominé par cette offre privée élitiste d'un côté, et surtout par la réputation de Marseilleveyre, collège public favorisé, de l'autre :

« Le problème, c'est la concurrence avec Marseilleveyre. On avait mis des options pour essayer de drainer des élèves théâtre, audiovisuel, sport [...] pour concurrencer un peu ce collège [...] les nouveaux habitants sont dans des ghettos bourgeois avec leur piscine et tout [...] et on ne voit pas leurs gamins ! [...] ils viennent très peu [...] ils tentent d'abord la classe internationale à Marseilleveyre et à défaut, s'ils acceptent de venir ils tentent d'avoir la classe élitiste, genre bilangue ou la classe européenne, mais ils ne veulent pas se retrouver dans les sixièmes banalisées. Et c'est tout le problème parce que bon, on finit par avoir des classes ethniques. »

Les distances sociales sont ici décrites crûment (« ghetto bourgeois ») et les inégalités traduites en termes ethniques¹⁵. Ce témoignage permet d'insister sur l'existence de processus ségrégatifs internes aux établissements, résultant de la mise en place de classes spécifiques (bilangues, section européenne), devenues des classes de niveau regroupant les meilleurs élèves, quand bien même l'intention du chef d'établissement est de favoriser la mixité sociale globale de son établissement. Selon l'échelle observée, ici l'établissement ou la classe, on peut donc qualifier le public de socialement mixte ou au contraire de ségrégué : d'où l'importance de prêter attention aux modalités de la construction de la mixité scolaire à l'intérieur même des collèges (Duru-Bellat *et al.*, 2004; Van Zanten, 2009; Merle, 2011).

Dans les Hauts de Mazargues, la mixité sociale au collège est battue en brèche tant par des formes d'évitement du collège public dévalorisé vers le secteur privé que des jeux de concurrence entre établissements publics, ici face à l'un des plus prisés de la ville. Elle est aussi à replacer dans ses temporalités et ses échelles, entre ou au sein même des établissements.

Conclusion

D'importantes politiques de renouvellement urbain ont contribué à transformer l'image de Marseille depuis une vingtaine d'années. Braquer la focale sur des espaces hétérogènes, dont les paysages urbains comme la

composition sociale sont en cours de bouleversement, permet de porter un regard critique sur la mixité, dans ses registres et ses échelles.

La mixité résidentielle y a été érigée en argumentaire guidant l'arrivée de populations de classes moyennes et supérieures dans des espaces populaires et dévalorisés. La croissance d'une mixité sociale statistique doit toutefois être nuancée à une échelle plus fine, où se révèlent des microfragmentations entre paysages et pratiques sociales des ensembles résidentiels fermés, des cités d'habitat social, des anciens lotissements et des noyaux villageois.

Quel est le rôle de l'école dans la construction d'une mixité sociale, favorisant le côtoïement de populations hétérogènes au sein de ses établissements, en accord avec l'idéal républicain français de l'égalité des chances pour tous, au cœur de la nouvelle *Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république*, votée en 2013 ? Dans ces contextes de proximités résidentielles de populations socialement diverses, nos résultats montrent que l'institution publique peine à traduire ces principes dans la réalité des pratiques des familles.

D'abord, parce que la promotion immobilière privée s'opère sans réel accompagnement sur le plan social et scolaire. Le décalage temporel entre les stratégies de peuplement et l'ajustement de l'offre scolaire exacerbe les séparatismes locaux, rappelant par défaut la nécessité d'accorder une place centrale à la production d'équipements publics dans les opérations de peuplement, afin de favoriser un ancrage local des pratiques de voisinage.

Ensuite, parce qu'au niveau du secondaire, les principes de la carte scolaire, comme les stratégies mises en place par les chefs d'établissement, ont dans ces espaces une portée limitée, car l'essentiel des formes d'évitement de la carte scolaire se fait en direction des établissements privés qui échappent à toute sectorisation. Ils représentent une marge de manœuvre sociale (sécurisation, entre-soi scolaire) corollaire du choix résidentiel de la fermeture physique, en particulier pour les classes moyennes et supérieures.

Ces résultats convergent avec les travaux qui déplorent que la politique d'assouplissement de 2007, pensée pour améliorer la mixité scolaire, ait plutôt contribué à l'accentuation de la ségrégation par le renforcement de l'évitement des collèges publics de la part des familles plus favorisées en

direction d'établissements privés (Merle, 2011; Oberti, Prêteceille et Rivière, 2012; Ben Ayed, Broccolichi et Monfroy, 2013). En ce sens, soulignons l'intérêt des pistes proposées par l'Inspection générale de l'éducation nationale, qui envisage deux directions pour « rendre l'objectif national de mixité sociale opérationnel en le fondant sur la recherche locale d'un équilibre social à l'école » (IGEN, 2013 : 55). Il s'agit, d'abord, d'élargir la possibilité de choix de scolarisation des familles à plusieurs établissements publics, au sein de secteurs plus vastes, puis d'étendre ce principe de mixité aux établissements privés, via le respect d'un quota d'élèves selon les catégories socioprofessionnelles.

Seule la première proposition a toutefois été retenue par la nouvelle loi, actuellement à l'état de test dans certains départements. Le risque reste toutefois de renforcer au sein de secteurs élargis les concurrences entre établissements publics, dont nous avons vu qu'elles peuvent aussi contribuer à limiter les formes de mixité scolaire, voire à renforcer les formes de ségrégation, au détriment des établissements dont l'image est peu valorisée.

La portée des actions des chefs d'établissement, jouant sur l'ouverture de classes et d'options spécifiques pour renforcer leur attractivité, doit aussi être relativisée selon l'échelle d'observation. Car l'établissement de classes homogènes et différenciées selon les choix d'options reproduit la ségrégation scolaire au sein même de l'école : la mixité sociale de l'établissement pouvant ainsi impliquer des pratiques séparatistes, dont on sait qu'elles n'œuvrent pas dans le sens de la réussite des élèves des classes ordinaires, où se concentrent les franges les plus socialement défavorisées du public.

La mixité est ainsi à envisager à plusieurs échelles, le zoom sur des situations d'apparente mixité pouvant révéler des fragmentations locales. Empreinte d'un idéal égalitariste inscrit dans l'histoire républicaine française, la mixité scolaire comme horizon politique se heurte dans son élaboration au principe de la liberté individuelle, soulevant finalement une tension philosophique fondamentale, au cœur des débats sur la notion elle-même et son application politique.

Notes

¹ À travers des programmes de recherche, mémoires de masters et thèses de doctorat (Dorier *et al.*, 2010, 2012 et 2014; Hoareau, 2009; Dolo et Balasc, 2011; Dolo, 2012; Glauda, 2013; Audren, 2008, 2015).

² Données infracommunales du recensement (INSEE) et de la Direction générale des impôts, diffusées par IRIS (Ilots regroupés pour l'information statistique).

³ Rectorat, Inspection académique d'Aix Marseille, Direction diocésaine enseignement catholique, chef d'établissement, directeur d'école.

⁴ Ces deux dates englobent l'année 2007 pendant laquelle les mesures d'assouplissement de la carte scolaire ont été mises en œuvre en France. 2013 est l'année la plus récente pour laquelle le rectorat possède des données géolocalisées.

⁵ Entre 1975 et 1999, la ville perd 102 000 habitants et 38 000 emplois dans l'industrie, et le taux de chômage triple, passant de 7,1 % à 23,3 % (INSEE).

⁶ L'ANRU est un établissement public à caractère industriel et commercial qui assure la mise en œuvre et le financement du Programme national de rénovation urbaine (PNRU). Placée sous la tutelle du ministre chargé de la politique de la ville, son objectif est d'accompagner des projets urbains globaux pour transformer les quartiers en profondeur.

⁷ ZAC, outil d'aménagement volontariste des communes, basé sur des partenariats publics privés.

⁸ Ces modèles sont les suivants : 1) affectation contraignante (rare); 2) libre choix régulé, par l'imposition de quotas sociaux ou ethniques (Suède, Danemark); 3) libre choix dans un modèle de quasi-marché (Belgique, Pays-Bas, Angleterre); 4) modèle de la carte scolaire avec dérogation, de type français, dominant en Europe.

⁹ Les meilleurs élèves boursiers de quartiers défavorisés peuvent bénéficier de dérogations pour accéder à des établissements hors de leur secteur géographique.

¹⁰ Le ministère de l'Éducation nationale (MEN) classe les métiers des responsables légaux des élèves en cinq classes principales, ici ramassées en 3 groupes : favorisés (cadres supérieurs, enseignants, patrons d'entreprises de 10 salariés et plus, professions libérales), moyens (cadres moyens du public et du privé, employés, artisans, commerçants et agriculteurs) et défavorisés (ouvriers et inactifs). L'originalité par rapport aux regroupements de l'INSEE est la place accordée au capital culturel, les enseignants étant classés dans les favorisés, ainsi que le rattachement des employés à la catégorie «moyenne», alors qu'ils tendent en général à être regroupés dans les catégories populaires, avec les ouvriers, par les sociologues et dans certaines publications de l'INSEE. Les données sociales relatives aux parents des collégiens sont ainsi construites sur des indicateurs qui diffèrent relativement de ceux des données sociales de l'INSEE. En conséquence, il importe de considérer avec une certaine précaution la mise en relation des données INSEE et de celles de l'éducation nationale.

¹¹ Taux de passage des élèves de 3^e en lycée général entre 35 % et 53 % pour ces collèges contre 60 % pour l'académie, ou 62 % pour la France en 2013.

¹² En 2006, la population de ce collège se compose de 41 % d'élèves défavorisés, 38 % de catégorie moyenne et 21 % de favorisés.

¹³ Scolarisation dès la 6^e des gymnastes du Pôle France Gymnastique ainsi que des danseurs de l'école nationale supérieure de danse de Marseille.

¹⁴ Tutorat assuré par des étudiants de l'école Euromed Management, formation des cadets des marins-pompiers de la ville, programme européen pour les élèves de 3^e, etc.

¹⁵ Cette dernière dimension, prégnante à Marseille, accueille une part importante de populations issues de l'immigration, notamment d'origine maghrébine, n'a pas pu être abordée dans ce travail, faute de données disponibles dans les bases du Rectorat.

Références bibliographiques

Audren, Gwenaëlle. 2008. *Formes, diversité et complexité des logiques de fermeture résidentielles dans le 13^e arrondissement de Marseille*. Mémoire de master 2. Aix en Provence, AMU.

Audren, Gwenaëlle et Françoise Lorcerie. 2013. « À Marseille une école polarisée mais diverse », *Projets*, 33 : 42-51.

Audren, Gwenaëlle. 2015. *Géographie de la fragmentation urbaine et territoires scolaires à Marseille*. Thèse de doctorat. Aix en Provence, AMU.

Audren, Gwenaëlle, Elisabeth Dorier et Damien Rouquier. 2016. *Géographie de la fragmentation urbaine et territoire scolaire : effets des contextes locaux sur les pratiques scolaires à Marseille*. Actes de colloque. Rennes, ESO, CREAD, Université de Rennes 2.

Bacqué, Marie Hélène et Éric Charmes. 2016. *Mixité sociale et après ?* Paris, Presses universitaires de France.

Balasc, Sébastien et Amaga Dolo. 2011. *La diffusion des ensembles résidentiels fermés dans un contexte de rénovation urbaine, 15^e arrondissement à Marseille*. Mémoire de master 1. Aix en Provence, AMU.

Ben Ayed, Choukri, Sylvain Broccolichi et Brigitte Monfroy. 2013. « Quels impacts de l'assouplissement de la carte scolaire sur la ségrégation sociale au collège ? Tendances nationales et déclinaisons locales contrastées », *Éducation et formations*, 83 : 39-57.

Berry Chikahoui, Isabelle. 2007. « Les citadins face aux enjeux d'internationalisation de la ville. Casablanca et Marseille, où est le nord, où est le sud ? », *Autrepart*, 41, 1 : 149-163.

Bertoncello, Brigitte et Jérôme Dubois. 2010. *Marseille Euroméditerranée. Accélérateur de métropole*. Marseille, Parenthèses.

Blanc, Maurice et Catherine Bidou Zachariasen. 2010. « Éditorial », *Espaces et sociétés*, 140-141 : 7-20.

Chamboredon, Jean Claude et Madeleine Lemaire. 1970. « Proximité spatiale et distance sociale. Les grands ensembles et leur peuplement », *Revue française de sociologie*, 11, 1 : 3-33.

Dolo, Amaga. 2012. *Cadre de vie et qualité environnementale dans une ville fragmentée, Marseille. Étude des perceptions et pratiques environnementales dans huit ensembles résidentiels fermés*. Mémoire de master 1. Aix en Provence, AMU.

Donzel, André. 2005. « Marseille une métropole duale », *Faire savoirs*, 5 : 13-19.

Dorier Apprill, Elisabeth et Philippe Gervais Lambony. 2007. *Vies citadines*. Paris, Belin.

Dorier Apprill, Elisabeth, Isabelle Berry Chikahoui, Sébastien Bridier, Virginie Baby Collin, Gwenaëlle Audren et Jérôme Garniaux. 2010. *La diffusion des ensembles résidentiels fermés à Marseille. Les urbanités d'une ville fragmentée*. Rapport de recherche. Territoires urbains et sûreté. Paris, PUCA.

Dorier, Elisabeth, Isabelle Berry Chikahoui et Sébastien Bridier. 2012. « Fermeture résidentielle et politiques urbaines, le cas marseillais », *Articulo-Journal of Urban Research*, 8 : 2-20.

Dorier, Elisabeth, Julien Dario, Damien Rouquier et Sébastien Bridier. 2014. *Bilan scientifique de l'étude « Marseille, ville passante »*. Rapport de recherche. Enclaves sécurisées et ville passante. Marseille, LPED.

Dubois, Jérôme et Maurice Olive. 2004. « Euroméditerranée, négociations à tous les étages. État, promoteurs et propriétaires dans une ville en crise », *Les Annales de la recherche urbaine*, 97 : 103-111.

- Duru Bellat, Marie, Séverine Le Bastard Landrier, Céline Piquée et Bruno Suchaut. 2004. « Tonalité sociale du contexte et expérience scolaire des élèves au lycée et à l'école primaire », *Revue française de sociologie*, 45, 3 : 441-468.
- Favier, Elsa. 2009. Le collège du futur est classé en ZEP ». *La création du collège Jean Claude Izzo à Marseille – La Joliette*. Mémoire de master 1. Paris, Université de Paris 5.
- Felouzis, Georges, Françoise Liot et Joël Perroton. 2005. *L'apartheid scolaire. Enquête sur la ségrégation ethnique dans les collèges*. Paris, Seuil.
- François, Jean Christophe et Franck Poupeau. 2008. *Le sens du placement. Ségrégation résidentielle et ségrégation scolaire*. Paris, Raisons d'agir.
- Genestier, Philippe. 2010. « La mixité : mot d'ordre, vœu pieux ou simple argument ? », *Espaces et sociétés*, 140-141 : 21-35.
- Glauda, Camille. 2013. *Qualité environnementale et fragmentation urbaine à Marseille. Exemple de la ZAC des Hauts de Ste Marthe*. Mémoire de master 2. Aix en Provence, AMU.
- Grenet, Julien et Gabrielle Fack. 2012. *Évaluation de l'assouplissement de la carte scolaire*. Rapport de recherche. Paris, École d'économie de Paris et CEPREMAP.
- Hoareau, Audrey. 2009. *Les mobilités dans les ensembles résidentiels fermés à Marseille*. Mémoire de master 1. Aix en Provence, AMU.
- Inspection Générale de l'Éducation nationale. 2013. *Conséquences des mesures d'assouplissement de la carte scolaire après 2007*. Rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale et de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche. Paris.
- Lelévrier, Christine. 2010. « La mixité dans la rénovation urbaine : dispersion ou re-concentration ? », *Espaces et sociétés*, 140-141 : 59-74.
- Maurin, Louis et Violaine Mazery. 2014. « Les taux de pauvreté des 100 plus grandes communes de France », *Compas études*, 11 : 1-4.
- Merle, Pierre. 2011. « La carte scolaire et son assouplissement, Politique de mixité sociale ou de ghettoïsation des établissements ? », *Sociologie*, 1 : 39-51.
- Oberti, Marco. 2007. *L'école dans la ville : ségrégation, mixité carte scolaire*. Paris. Presses de Sciences Politiques.
- Oberti, Marco, Edmond Préteceille et Clément Rivière. 2012. *Les effets de l'assouplissement de la carte scolaire dans la banlieue parisienne*. Rapport de recherche. HALDE, Défenseur des Droits et la DEPP, Ministère de l'Éducation nationale. Paris, Sciences Po-OSC.
- Péraldi, Michel, Claire Duport et Michel Samson. 2015. *Sociologie de Marseille*. Paris, La Découverte.
- Roncayolo, Marcel. 1996. *Les grammaires d'une ville. Essai sur la genèse des structures urbaines à Marseille*. Paris, EHESS.
- Schnapper, Dominique. 2005. « Idéal et limites de la mixité sociale. Les arguments du débat public », *Caisse Nationale des Allocations familiales, informations sociales*, 125 : 6-15.
- Van Zanten, Agnès. 2001. *L'école de la périphérie : scolarité et ségrégation en banlieue*. Paris, Presses universitaires de France.
- Van Zanten, Agnès et Jean Pierre Obin. 2008. *La carte scolaire : Faits, révélations, analyses*. Paris, Presses universitaires de France.
- Van Zanten, Agnès. 2009. *Choisir son école. Stratégies familiales et médiations locales*. Paris, Presses universitaires de France.